



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 24:09

Date : 5 février 2025

Destinataires : Présidentes et présidents, agentes et agents administratifs
des associations locales et fédérées

Expéditeur : David Robinson, directeur général

Objet : **Mise à jour du tableau des allocations versées au personnel académique contractuel**

Le tableau des allocations versées au personnel académique contractuel de l'ACPPU a été mis à jour à compter du 15 janvier 2025 et il peut être consulté sur la page des [membres du site web de l'ACPPU](#).

Le présent tableau contient les allocations versées au personnel académique contractuel (PAC) dans les universités canadiennes à partir de l'année universitaire 2015-2016 jusqu'à l'année 2027-2028, telles qu'elles sont actuellement connues. L'ACPPU rassemble les allocations à partir des conventions collectives et des échelles salariales des associations de personnel académique. Les montants des allocations sont basés sur une période de douze semaines de cours de trois crédits ou l'équivalent (ou « équivalent de demi-cours », « demi-unité », etc.), et comprennent les indemnités de congés payés (% de base) et de prestations (dans les cas applicables).

D'autres détails concernant l'accès des membres du PAC aux prestations sont désormais également inclus dans cette feuille de calcul. En résumé :

- Dans 56 % des établissements, les membres du PAC ont accès à un régime de soins de santé.
- Dans 22 % des établissements, les membres du PAC touchent une rémunération tenant lieu de prestations.
- Dans 4 % des établissements, les membres du PAC ont uniquement accès à un programme d'aide aux employés et employées.
- Dans 18 % des établissements, les membres du PAC n'ont droit ni aux prestations, ni à une rémunération en tenant lieu.

Les allocations médianes par année académique sont les suivantes (les taux incluent les indemnités de congés payés) :

Type de taux	Taux des allocations / n ^{bre} d'associations incluses	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Échelon minimum	Taux des allocations	7 454 \$	8 270 \$	8 320 \$
	N ^{bre} d'associations incluses	43	31	18
Échelon maximum	Taux des allocations	8 401 \$	9 123 \$	9 582 \$
	N ^{bre} d'associations incluses	42	30	18
Taux unique	Taux des allocations	8 276 \$	9 278 \$	11 479 \$
	N ^{bre} d'associations incluses	23	19	7

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec CAUTresearch-rechercheACPPU@caut.ca.